

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **BUDGETS PRIMITIFS 2025**

Mairie du COLLET-DE-DEZE



Conseil municipal du 08 avril 2025 à 18h00

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région ainsi que tout autre organisme chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La commune du Collet-de-Dèze dispose de 2 budgets :

- Le budget principal (nomenclature M57)
- Le budget Eau-Assainissement (nomenclature M49).

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
VOTES	TOTAL Section de fonctionnement	1 213 562.00	1 213 562.00
	TOTAL Section d'investissement	1 008 139.65	1 008 139.65

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat et éventuellement le résultat de fonctionnement reporté.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 213 562.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le montant du virement à la section d'investissement, soit 137 867.73 € appelé également autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

❖ Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	386 345.00	Résultat de fonctionnement reporté	0.00
Charges de personnel	549 555.00	Atténuation de charges	30 000.00
Atténuation de produits	14 017.00	Produits services et ventes	59 000.00
Virement à la section d'investissement	137 867.73	Impôts et taxes	45 000.00
Charges de gestion courante	89 143.27	Impositions directes	351 709.00
Charges financières	35 000.00	Dotations, subventions	447 853.00
Charges Exceptionnelles	1 000.00	Produits gestion courante	280 000.00
Opération ordre transf. Entre sections	634.00		
TOTAL	1 213 562.00	TOTAL	1 213 562.00

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

❖ Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution	105 631.65	Virement de la section de fonct.	137 867.73
Emprunts et dettes	107 000.00	Dotations, fonds divers et réserves	343 318.44
Subventions d'équipement	10 000.00	Subventions d'investissement	315 034.50
Immobilisations corporelles	523 500.00	Emprunts et dettes assimilées	211 284.98
Immobilisations en cours	262 008.00	Opér. d'ordre transf. Entre sections	634.00
TOTAL	1 008 139.65	TOTAL	1 008 139.65

❖ Répartition des dépenses par Opérations

En investissement le budget principal est voté par opérations.

Les dépenses sur les opérations d'investissement de l'année 2025 sont les suivantes :

N°110 - Aménagement de village	292 500.00
N°112 - EHPAD	312 008.00
N°114 – Maison des Animations Culturelles et Sportives	25 000.00
N°122 - Voirie	126 000.00
N°124 - Bâtiments communaux	20 000.00
N°128 - Achat de matériel et mobilier	10 000.00
N°142 - Voie verte La Cévenole	10 000.00
OPFI - Opération financière (solde d'exécution invest. Reporté, emprunt)	212 631.65

3. ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts prévisionné de la commune représente 107 000.00 € en 2025.

4. EQUILIBRE BUDGETAIRE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Vote
Solde d'exécution 001 (A)	- 105 631.65
Solde des RAR (B)	- 153 129.50
Solde de la section d'investissement N-1 (Solde I = A+B)	- 258 761.15

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Vote
Affectation au 1068 (C)	263 318.44
Solde de la section investissement N-1 (Solde I)	- 258 761.15
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)	4 557.29

Couverture de l'annuité de la dette par les ressources propres – Petit Equilibre

	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)	107 000.00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)	218 501.73
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E – D)*	111 501.73

**Si l'annuité de la dette n'est pas couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (Solde II)*

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2025

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
VOTES	TOTAL Section de fonctionnement	293 028.82	293 028.82
	TOTAL Section d'investissement	499 959.51	499 959.51

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Généralités

Ce budget concerne le service Eau-Assainissement.

Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. Ce budget est assujéti à la TVA.

Les recettes de fonctionnement correspondent, entre autres, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevance assainissement, abonnement au service...), aux opérations d'ordre de transfert entre sections ainsi qu'au résultat d'exploitation reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les frais du personnel affecté par la collectivité au service Eau et Assainissement, l'entretien des réseaux, les achats de fournitures, les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts à payer.

❖ Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	62 000.00	Résultat de fonctionnement reporté	45 172.31
Charges de personnel	35 000.00	Opérations d'ordre transfert entre sections	90 656.51
Atténuation de produits	11 107.00	Vente de produits fabriqués, prestations de services,...	155 700.00
Virement à la section d'investissement	55 227.82	Subventions d'exploitation	1 500.00
Opérations d'ordre transfert entre sections	93 694.00		
Charges financières	34 000.00		
Charges Exceptionnelles	2 000.00		
TOTAL	293 028.82	TOTAL	293 028.82

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du service Eau et Assainissement.

❖ Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Opération d'ordre transfert entre sections	90 656.51	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	44 623.67
Emprunts et dettes	90 000.00	Virement de la d'exploitation	55 227.82
Immobilisations corporelles	309 303.00	Opération d'ordre transfert entre sections	93 694.00
Immobilisations en cours	10 000.00	Subventions d'investissement	217 316.00
		Dotations, fonds divers et réserves	10 429.33
		Emprunts et dettes assimilées	78 668.69
TOTAL	499 959.51	TOTAL	499 959.51

❖ Répartition des dépenses par Opérations

En investissement le budget principal est voté par opérations.

Les dépenses sur les opérations d'investissement de l'année 2025 sont les suivantes :

N°102 – Régularisation des captages	10 000.00
N°106 – Assainissement du Bourg	20 000.00
N°109 – Raccordement assainissement St Michel-de-Dèze	169 303.00
N°115 – Adduction en eau potable	90 000.00
N°123 – Télégestion des bassins	30 000.00
OPFI - Opération financière (solde d'exécution invest. Reporté, emprunt)	180 656.51

3. ETAT DE LA DETTE

Sur le budget Eau et Assainissement, le remboursement du capital des emprunts provisionné représente 90 000.00 € en 2025.

4. EQUILIBRE BUDGETAIRE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Vote
Solde d'exécution 001 (A)	44 623.67
Solde des RAR (B)	- 55 053.00
Solde de la section d'investissement N-1 (Solde I = A+B)	- 10 429.33

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Vote
Affectation au 1068 (C)	10 429.33
Solde de la section investissement N-1 (Solde I)	- 10 429.33
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)	0.00

Couverture de l'annuité de la dette par les ressources propres – Petit Equilibre

	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)	180 656.51
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)	148 921.82
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E – D)*	- 31 734.69

*Si l'annuité de la dette n'est pas couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (Solde II)

Le financement de la station d'épuration perçu sous forme de remboursement de l'emprunt (40 563.00€) permettra de couvrir l'annuité de la dette.

Le Maire,
Marc SOUSTELLE

